

**Motion proposée par le Snesup-FSU au Conseil d'Administration de l'UM du 17/12/2018, adoptée (14 voix pour, 7 contre, 6 blancs)**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier souhaite affirmer son attachement à un accès aux études supérieures à toutes et tous, sans discrimination aucune.

L'Université de Montpellier est fière d'accueillir de nombreux étudiants extra-communautaires, dans toutes ses formations depuis la 1<sup>ère</sup> année de licence jusqu'en thèse. Elle est partenaire de nombreuses universités hors Union Européenne à travers le monde.

La différenciation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires va à l'encontre du modèle d'attractivité de la France. Elle rendra les études universitaires inaccessibles aux étudiants de nombreux pays, et accentuera fortement les discriminations sociales à l'entrée à l'Université. Une partie des étudiants étrangers formés en France s'insère ensuite dans son économie en particulier dans des secteurs déficitaires en agents qualifiés.

Par ailleurs, l'augmentation des frais d'inscription pour les étrangers poursuit clairement la stratégie de désengagement de l'État dans le financement des Universités. L'étape suivante est l'augmentation des droits d'inscription pour *tous* les étudiants, comme cela a été le cas dans de nombreux autres pays au cours des dernières décennies (Etats-Unis, Angleterre,...).

La décision a été annoncée par le gouvernement, par voie de projet d'arrêté ministériel et sans aucun débat démocratique devant le parlement et les partenaires sociaux. Cette décision est pourtant déjà affichée par Campus France en dehors de tout cadre légal.

Le Conseil d'Administration de l'UM dénonce cette décision du gouvernement, et demande son retrait.